



VILLE DE  
**PUTEAUX**

## LA VILLE VOUS AIDE POUR LE DÉNEIGEMENT



Afin de vous aider lors des premières chutes de neige ou en cas de risques de verglas, la Ville de Puteaux vous propose de récupérer gratuitement du sel de déneigement. Pour en bénéficier, il vous suffit de remplir et compléter le coupon ci-dessous puis de le remettre **au dépôt du Cadre de Vie, 3 rue Volta**.

**Sur place, 5 à 10 kg de sel vous seront remis. Attention, vous devrez vous munir de votre propre contenant.**

### BON DE RETRAIT

À remplir et à présenter avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

**À récupérer du lundi au vendredi : de 11h30 à 12h, de 13h30 à 14h et de 16h30 à 17h, le samedi de 11h à 12h.**

**Retrait possible jusqu'au 14 mars 2026**

*Un traitement de données personnelles est mis en œuvre par la Commune de Puteaux. Les données personnelles collectées sont destinées uniquement aux agents de la Ville. Elles sont conservées durant la durée de l'opération puis supprimées à l'issue de celle-ci, sauf obligation légale. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement ainsi que d'un droit à la limitation du traitement. Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés. Vous pouvez aussi formuler des directives générales ou particulières concernant la conservation, l'effacement et la communication des données post-mortem vous concernant. Vous pouvez contacter notre DPO et effectuer vos demandes relatives à l'exercice de vos droits à l'adresse postale suivante : Mairie de Puteaux, service du délégué à la protection des données, 131 rue de la République - 92800 PUTEAUX ou à l'adresse mail suivante : dpo@mairie-puteaux.fr.*



Ne pas jeter sur la voie publique